

Versailles, le 10 novembre 2025

Le Recteur de l'Académie de Versailles

à

Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

s/c de mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'Education nationale

Division d'appui et conseil aux établissements et aux services

Affaire suivie par :
 Nicolas FIXOT, IA-IPR
 Nicolas RAMBEAUD, IA-IPR
 Christine WEILL IA-IPR
 Tel : 01 30 83 40 43
 DACES 3
 Sébastien LECLERE
 Agnès DUPUIS
 Tel : 01.30.83.44.31 - 01.30.83.40.23
 Courriel : periscolaire.daces3@ac-versailles.fr

Diffusion :
 Pour attribution : A Pour Information : I

| | | |
|------------------------------------|------------------|---|
| I | DSDEN | ESPE |
| I | 78 | Universités et IUT |
| I | 91 | Gds. Etabs. Sup |
| I | 92 | CANOPE |
| I | 95 | CIEP |
| | Circonscriptions | CIO |
| | 78 | CNED |
| | 91 | CREPS |
| | 92 | CROUS |
| | 95 | DDCS |
| Inspection 2nd degré | | 78 |
| Divisions et Services, CT et CM | | 91 |
| | | 92 |
| A Lycées | | 95 |
| | 78 | DRONISEP |
| | 91 | INS HEA |
| | 92 | INJEP |
| | 95 | SIEC |
| Collèges | | UNSS |
| | 78 | Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré |
| | 91 | |
| | 92 | 78 |
| | 95 | 91 |
| Écoles | | 92 |
| | 78 | 95 |
| | 91 | Représentants des Personnels, 2 nd degré |
| | 92 | |
| | 95 | Associations de parents d'élèves académiques |
| Écoles privées | | |
| Collèges privés | | 78 |
| A Lycées privés | | 91 |
| MELH | | 92 |
| A LYCEE MILITAIRE | | 95 |
| A EREA | | |
| ERPD | | |

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

| | |
|------------|------|
| Circulaire | 2 p. |
| Annexe | 0 p. |
| Total | 2 p. |

Objet : Olympiades nationales de mathématiques – Classes de première

Les Olympiades nationales de mathématiques sont organisées, cette année, pour la vingt-sixième fois. L'année scolaire dernière, 2200 lycéennes et lycéens inscrits dans 120 lycées de l'académie ont participé au concours. Toutes les copies ont été corrigées, et un palmarès a pu être établi. Les meilleures copies sont transmises au jury national. L'académie de Versailles est représentée au palmarès national (en 2025, 3 lauréats). Des partenaires fidèles sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats. **Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie** et le moment fort de la semaine des mathématiques.

1. Nature du concours

L'épreuve comporte quatre exercices que les élèves doivent **tous traiter individuellement** : deux proposés par le jury national, deux proposés par le jury académique.

Ces exercices sont du type « ouvert », ce qui signifie que les notions mathématiques et les démarches utiles à leur résolution ne sont pas toujours explicitement indiquées dans l'énoncé. Ce point doit être rappelé aux élèves par les professeurs, qui veilleront à montrer aux élèves l'intérêt de ce genre d'exercice pour leur formation.

2. Inscription des candidats

Les établissements sont invités à solliciter tous les lycéens de première (technologique comme générale) : des sujets en partie distincts leur seront proposés et des palmarès distincts couronneront les meilleures productions, en tenant compte de la diversité des programmes étudiés.

Les chefs d'établissement veilleront à ce que l'information soit donnée dans toutes les classes de première.

Sous la responsabilité du chef d'établissement est établie dans chaque lycée public et dans chaque lycée privé sous contrat la liste des candidats recensés par les professeurs, chaque candidat étant identifié par le numéro U.A.I. (ex R.N.E.) de l'établissement (ou à défaut le nom de l'établissement et la commune) suivi d'un numéro d'ordre.

Cette liste sera close au plus tard le 20 février 2026. Elle est conservée par l'établissement. Parallèlement, il convient de procéder **avant le 20 février 2026** à l'inscription de l'établissement aux olympiades de mathématiques :

- sur ADAGE
- et en se connectant sur le lien suivant :
[Inscription Olympiades de mathématiques 2026 – Classes de première](#)
(On veillera à bien distinguer le nombre de candidats ayant suivi la spécialité de ceux qui ne l'ont pas suivie)

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve a lieu le mercredi 18 mars 2026, de 8h30 à 12h30 (un décalage est possible pour tenir compte des contraintes horaires propres à l'établissement).

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement.

Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 18 mars 2026 à leur agenda, de manière à éviter toute concurrence avec d'autres travaux, des examens ou des activités périscolaires.

Le regroupement d'établissements autour d'un « centre de composition » unique est naturellement envisageable. Il relève de leur initiative. Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. **On veillera à organiser un travail rigoureusement personnel, dans un cadre serein et spacieux.**

Des mesures seront prises dans les centres d'exams pour permettre la participation de candidats nécessitant un aménagement spécifique. Ces candidats seront signalés au moment de l'inscription à Madame WEILL, IA-IPR (christine.weill@ac-versailles.fr).

Les calculatrices sont autorisées, ainsi que le matériel de géométrie et les crayons de couleur.

4. Transmission des copies - palmarès

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements au début du mois de mars. Des couleurs différentes identifieront les sujets, les copies et les listes de candidats de chacun des concours. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées **dans les plus brefs délais** au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique, qui établira les palmarès. Certaines copies seront transmises au jury national qui établira le palmarès national.

5. Informations complémentaires

Des exemples de sujets sont disponibles sur le site académique <http://euler.ac-versailles.fr>, rubrique Olympiades.

Les questions éventuelles peuvent être adressées aux IA-IPR de mathématiques et à la DACES 3.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général adjoint

Signé :Alain OUVRARD